

ai bien souvent obtenu d'excellents résultats dans des cystites anciennes et difficiles à modifier. Je pense du reste, que toutes ces eaux, si elles ont une action sur la vessie, en exercent une autre beaucoup plus importante sur le rein..."

"La cystite tuberculeuse" même est heureusement influencée par l'eau de LA PRESTE. "A priori", on est porté à douter de l'efficacité du traitement hydro-minéral dans une maladie comme la tuberculose vésicale. Mais il n'y a là rien que de très naturel, si l'on songe aux bienfaits de la cure thermaie à Barèges, Cauterets, Eaux Bonnes, dans d'autres tuberculoses. Comme le dit le docteur Lamarque, "la caractéristique de la médication sulfurée consiste dans un triple effet : 1° une action de remontement général, qui met tout l'organisme en état de défense contre l'envahissement bacillaire ; 2° une action anticathartique qui met les muqueuses en état de résistance plus forte, qui les immunise pour ainsi dire ; 3° une action cicatrisante sur les tissus déjà atteints." Ainsi s'explique que des cystites tuberculeuses, pour lesquelles on a fait sans résultat notable d'innombrables séries d'instillations, d'antiseptiques variés, soient très améliorées par le traitement thermal de LA PRESTE. Sous son influence, les hématuries s'arrêtent quelquefois complètement. (Docteur Lambert).

De même, il est des inflammations de la région profonde de l'urètre qui résistent à l'action des antiseptiques, parce qu'elles sont liées à un état général : lymphatisme, herpétisme, arthritisme et qui cèdent très bien à la cure hydro-minérale. Certaines urétrites, certaines prostatites, remontant à une infection très ancienne, et se prolongeant chez des sujets herpétiques, sont dans ce cas, comme le dit avec raison le docteur Lamarque, complètement guéries par le traitement sulfuré. Dans un ouvrage récent sur les maladies des voies urinaires, un chirurgien distingué des hôpitaux de Paris, le docteur Bazy, insiste sur le traitement des cystites et des pyélo-néphrites par la cure aux eaux de LA PRESTE "qu'on ne connaît pas assez et qui ont une réelle efficacité." Et le docteur

Bazy ajoute à propos des eaux minérales de l'étranger : "Nos eaux minérales françaises peuvent soutenir la comparaison et si l'on ne désirait aller chercher loin une guérison que l'on peut souvent obtenir plus près, je pourrais dire que LA PRESTE donnerait toute satisfaction."

3° Le rhumatisme chronique, dans ses diverses manifestations en tant que la maladie par ralentissement de la nutrition. On voit des rhumatisants, perclus depuis de longues années, recouvrer l'usage de leurs membres pendant ou après une cure à LA PRESTE, quelquefois dans les premiers jours du traitement. Les manifestations goutteuses sont également justiciables de cette station : on sait en effet que les eaux sulfureuses "fortes" doivent d'une façon générale être interdites aux gouteux.

En dehors de ces affections qui constituent les principales indications du traitement thermal à LA PRESTE, il ne faut pas oublier que l'eau de ces sources agit d'une façon très favorable sur les "dyspepsies" qui accompagnent fréquemment la diathèse urique, ainsi que sur certaines "poussées congestives du foie." L'observation que nous donnons plus loin en est un exemple remarquable. Des lavages de l'estomac faits pendant quelques jours avec de l'eau de LA PRESTE ont rapidement amené la suppression des vomissements chez une jeune femme qui ne pouvait absolument rien tolérer. Les fonctions menstruelles sont aussi régularisées dans un grand nombre de cas, chez les malades qui se soumettent au traitement hydrominéral de LA PRESTE.

CONTRE INDICATIONS

Le traitement thermal doit être interdit aux malades atteints de cystites aiguës ou en période aiguë. — De même certaines affections contre-indiquent la cure hydro-minérale : les lésions cardiaques non compensées, les néoplasmes viscéraux, les états cachectiques, le nervosisme accentué.